

# Les Grands Dossiers À Washington

Bulletin sur les questions commerciales et économiques produit par l'Ambassade du Canada

Volume 2, No.5

Jun 1991



## AU FIL DES NÉGOCIATIONS

• La Chambre des représentants et le Sénat ont tous deux voté le prolongement jusqu'en juin 1993 de l'application de la procédure accélérée pour la mise en œuvre des accords commerciaux. Les négociations en vue de conclure un Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, le Mexique et les États-Unis devraient être entamées prochainement. Les négociations de l'Uruguay Round, interrompues depuis décembre 1990, devraient reprendre sous peu. À la Chambre comme au Sénat, le vote a été assez serré en raison de l'opposition venant d'une coalition qui défend les intérêts des travailleurs, des environnementalistes, de l'industrie textile et du secteur agricole.

• Le deuxième round de négociations en vue de libéraliser l'accord bilatéral de services aériens se tiendra à Washington (D.C.) du 5 au 7 juin. Le Canada y exposera son point de vue sur les garanties et l'échéancier nécessaires pour le bon fonctionnement d'un accord libéralisé. Les représentants des États-Unis vont probablement réagir aux préoccupations exprimées par le Canada concernant l'accès aux aéroports et exposer leur point de vue en ce qui a trait à divers services aériens, notamment les vols nolisés et le fret aérien.

## SOUS LE RÉGIME DE L'ALE

• En ce qui a trait à la viande de porc (préjudice), à l'audience du 15 mai du Comité de contestation extraordinaire (CCE), le Canada a fait valoir que le groupe spécial constitué en vertu du chapitre 19 de l'ALE avait tout à fait respecté son mandat en rejetant la conclusion de l'International Trade Commission selon laquelle les importations de viande de porc du Canada risquaient de causer un préjudice à l'industrie américaine. Le Canada a, de plus, fait valoir qu'il n'y avait nullement matière à une contestation extraordinaire laquelle, si elle devait aboutir, pourrait entamer l'intégrité du

processus prévu au chapitre 19. Le CCE devrait faire connaître sa décision le 14 juin 1991.

• Le 24 mai, le groupe spécial établi en vertu du chapitre 19 de l'ALE concernant les pièces pour le matériel d'asphaltage routier en provenance du Canada a renvoyé au Département du Commerce sa décision d'appliquer des droits anti-dumping de l'ordre de 30.61 %. Le groupe spécial a instruit le Département du Commerce, dans les 90 jours, de déterminer une nouvelle marge de dumping et d'expliquer de quelle façon celle-ci est établie.

• Le 3 mai, le ministre du Commerce extérieur, Michael Wilson, a annoncé que le Canada et les États-Unis ont conclu une entente, en vertu de l'ALE, sur les niveaux de soutien de chacun des deux pays pour le blé et l'orge. Compte tenu de cette entente, des licences d'importation continueront d'être requises pour l'entrée au Canada de l'orge et des produits à base d'orge en provenance des États-Unis, alors qu'elles ne le seront plus pour le blé et les produits à base de blé. En vertu de l'ALE, le Canada devra supprimer son régime de licences à l'importation si l'aide consentie par les États-Unis au titre des diverses céréales est égale ou inférieure aux subventions accordées au Canada pour les mêmes céréales.

• Le 29 mai, le Canada et les États-Unis ont eu une séance de consultation, conformément à l'article 1804 de l'ALE, pour discuter des politiques des provinces canadiennes relatives à l'établissement des prix des vins et spiritueux ainsi qu'à leur inscription au catalogue, lesquelles, selon les États-Unis, sont discriminatoires envers les produits américains.

• Le Canada a obtenu qu'en vertu du GATT un groupe spécial de règlement des différends soit mis sur pied pour confirmer que les pratiques adoptées par le gouvernement fédéral et les divers états des États-Unis sont discriminatoires à l'endroit de la

Ambassade du Canada / Canadian Embassy

501 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20001. Tel: (202) 682-1740

## Les Grands Dossiers À Washington

bière, du vin et du cidre produits au Canada. Toujours dans le cadre du GATT, le Canada a déposé un deuxième bref auprès du groupe spécial mis sur pied pour étudier les récriminations en matière de politiques provinciales d'établissement de prix et d'inscription au catalogue pour la bière.

### AU CONGRÈS

• Le comité du Sénat sur l'énergie et les ressources naturelles a approuvé le projet de loi sur la Sécurité énergétique nationale (S. 341 - Johnson et Wallop). Le projet de loi prévoit l'ouverture de la Réserve faunique nationale de l'Arctique en Alaska à la production pétrolière et un test de compétitivité sur les importations de gaz naturel, ce qui contreviendrait à l'ALE. L'ambassade continue de dénoncer ces mesures en prévision de la prochaine étape, le vote du Sénat, qui devrait avoir lieu avant l'ajournement d'été. Aucune proposition de cet ordre n'a été présentée à la Chambre des représentants où les discussions en la matière sont moins avancées.

• Le projet de loi du sénateur Hollings (S. 173), qui autoriserait les sociétés d'exploitation Bell à entreprendre des activités manufacturières aux États-Unis, sera présenté au Sénat en juin. Le Canada a dénoncé les dispositions sur la teneur en éléments d'origine locale qui contreviennent aux obligations des États-Unis sous le régime de l'ALE et du GATT; toutefois, celles-ci n'ont pas été modifiées sous prétexte qu'elles sont fondées sur une entente entre les groupes de travailleurs américains et les sociétés d'exploitation Bell. L'Administration a également dénoncé ces dispositions. L'ambassade continuera de faire les observations qui s'imposent.

• L'élaboration d'une nouvelle politique en matière de transport pour les cinq prochaines années demeure un des points importants qui pourraient être mis à l'ordre du jour par la Chambre et le Sénat. Les programmes de transport terrestre doivent être réautorisés tous les cinq ans. Le comité du Sénat sur l'environnement et les transports a appuyé un projet de loi qui sera rejeté par l'Administration et subira d'importantes modifications à l'occasion de sa présentation au Sénat. Le comité de la Chambre va déposer un projet de loi dans les prochains jours. L'ambassade

continue à faire des démarches pour limiter les restrictions "Buy American" dans ce contexte.

• Le Sénat a adopté la loi d'orientation sur le financement des campagnes, y compris les dispositions interdisant aux employés étrangers de verser des fonds aux comités d'action politique (PAC). Comme il était déjà interdit aux PAC d'accepter des contributions venant d'étrangers, ce projet de loi maintient le statu quo. Une proposition beaucoup plus stricte, présentée par le sénateur Bentsen n'a pas obtenu un appui suffisant (il s'agissait d'interdire aux employés américains travaillant pour des sociétés étrangères de verser des fonds aux PAC). Le changement d'attitude du Sénat est une reconnaissance des droits politiques des employés travaillant pour des sociétés étrangères installées aux États-Unis. L'accueil que la Chambre réserve au projet de loi (S.3) est incertain et il est fort probable que celui-ci sera rejeté par le Président.

• Dans un domaine connexe, la Federal Elections Commission devrait rendre sa décision en juin concernant une proposition visant à interdire aux sociétés étrangères de participer à l'organisation des PAC. On s'attend à ce que la Commission rejette le règlement proposé.

• La Chambre des représentants a approuvé un projet de loi autorisant un budget de 291 milliards \$ pour la défense. Ce projet de loi prévoit des réductions de fonds pour certains grands programmes de la Défense mais ne semble pas imposer une diminution des fonds globaux alloués pour les approvisionnements. L'augmentation des fonds alloués à la recherche et au développement pourrait avoir, à long terme, des répercussions positives pour les industries canadiennes et américaines. Le projet de loi fera vraisemblablement l'objet de discussions dans le cadre d'une conférence du Sénat et de la Chambre des représentants à la fin de l'été.

• Le sénateur Baucus a déposé le projet de loi S.976, d'une grande portée et qui réautorise la Resource Conservation and Recovery Act (RCRA), une loi fondamentale régissant l'élimination des déchets aux États-Unis. Le projet de loi englobe la réduction et l'élimination des déchets ainsi que le recyclage. II

## Les Grands Dossiers À Washington

visé à fixer des objectifs pour la transformation des matières recyclées en produits, notamment le papier journal. Le débat sur la réautorisation de la RCRA devrait se poursuivre jusqu'à la fin de la présente session du Congrès (automne 1992).

• Les projets de loi pour l'application de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ont été déposés à la Chambre et au Sénat. Ils visent à imposer divers degrés de contrôle aux exportations et aux importations de déchets dangereux en provenance et à destination des États-Unis, y compris les matières recyclables. Un des projets de loi présenté à la Chambre (HR2358 - Synar) contient des mesures que le Canada juge abusives, notamment l'obligation, pour les sociétés étrangères, de soumettre leurs installations de traitement des déchets à l'inspection des officiers américains.

### À L'ADMINISTRATION

• Jusqu'au 30 avril, le Département d'État avait interdit aux exploitants américains des superstations de télévision de diffuser au Canada. Le Département d'État, préoccupé de ce que le régime de droit d'auteur soit effectivement en vigueur au Canada (pour permettre l'indemnisation de la transmission de signaux éloignés), est maintenant assuré qu'il en est bien ainsi. La Federal Communications Commission peut commencer à réviser les conditions d'émission des licences.

### Pour de plus amples renseignements...

Voici une liste des agents de l'Ambassade qui suivent de près les événements décrits dans le présent document. Le numéro de téléphone principal de l'Ambassade est le (707) 627-1740.

#### **ALE et politique commerciale**

William Dymond, Ministre-conseiller, poste 7334

#### **Politique économique**

Philip Somerville, Ministre-conseiller, poste 7427

#### **Développement commercial**

David Ryan, Ministre-conseiller, poste 7742

#### **Congrès**

Jonathan Fried, Conseiller, poste 7344

#### **Environnement**

Ross Glasgow, Conseiller, poste 7736

#### **Énergie**

Jean-Pierre Gombay ou Margaret Martin, Conseillers, postes 7741 et 7506

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01031494 9



60984 81800